

Samuel de Champlain, le fondateur de Québec

Gaston Deschênes

Volume 14, numéro 1, 2008

Québec, plus de 400 ans d'histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11333ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deschênes, G. (2008). Samuel de Champlain, le fondateur de Québec. *Histoire Québec*, 14(1), 15–16.

Samuel de Champlain, le fondateur de Québec

par Gaston Deschênes,
historien

Historien de formation, Gaston Deschênes a fait carrière à l'Assemblée nationale du Québec où il a dirigé des équipes de recherche pendant près de 30 ans. Il a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur les institutions parlementaires québécoises, dont Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes (MultiMondes, 2005) et L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec (Stromboli, 2007). Associé à divers titres aux Éditions du Septentrion depuis la fondation, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Côte-du-Sud, dont L'Année des Anglais.

En cette année du 400^e anniversaire de la ville, Québec a imposé à Champlain l'humiliation de défendre son titre de fondateur dans un duel théâtral l'opposant à un personnage, Pierre Dugua de Mons, qui a marqué les débuts de l'Acadie, mais qui n'a jamais remonté le Saint-Laurent, n'est jamais venu à Québec et n'a fait qu'un passage fugace dans son histoire.

Pierre Dugua de Mons

Démobilisé au terme des guerres de religion, Pierre Dugua de Mons a liquidé la plupart des biens qu'il possédait dans le marquisat de Royan et ailleurs pour investir dans la lucrative traite des fourrures. Le roi Henri IV lui a accordé un monopole pour une période de dix ans ainsi que le titre de « lieutenant général au pais, territoire, des côtes de la terre de l'Acadie » (à défaut de celui de vice-roi). En retour, Dugua de Mons devait « transporter et laisser audict pais cent personnes » par année, nombre qu'il a ensuite réussi à ramener à soixante. Il s'est associé à d'autres marchands pour la traite et est allé s'établir en Acadie, une région qu'il a préférée à Tadoussac et à la vallée du Saint-Laurent. Après un hiver catastrophique à l'île Sainte-Croix, Dugua de Mons a déménagé son camp à Port-Royal et, dès 1605, s'en est retourné en France.

Son monopole était tellement contesté que le roi l'a révoqué en 1607. Les gens de Port-Royal ont alors été rapatriés, dont Champlain, qui a persuadé Dugua de Mons de se tourner vers le Saint-Laurent. Au début de 1608, Dugua de Mons a vu son privilège de traite être rétabli pour un an seulement, sans implantation obligatoire de colons. Il a alors formé une nouvelle compagnie, mais a renoncé à revenir lui-même en Nouvelle-France; c'est Champlain qui a débarqué à Tadoussac le 3 juin et qui a pris la direction du site qu'il avait repéré avec Dupont-Gravé en 1603. Le 3 juillet 1608, il est donc arrivé à Québec avec deux douzaines d'hommes et a entrepris de construire une « habitation ».

Des historiens comme Armstrong, Biggar, Bishop et Heidenreich ont étudié sérieusement la vie de Champlain et n'ont jamais mis en doute son titre de fondateur. Prétendre aujourd'hui que Dugua de Mons a été mis en marge parce qu'il était protestant ne tient pas la route. Ce sont des protestants qui lui ont préféré Champlain, supposément catholique.

Pierre Dugua de Mons est connu dans les manuels d'histoire du Canada comme étant un pionnier de l'Acadie. C'est l'Acadie, et non Québec, qui était visée par les « requêtes »

(où certains prétendent voir un « plan en sept points ») qu'il a soumises au roi de France en novembre 1603. Ses mérites ont été reconnus par le gouvernement canadien, qui a émis un timbre en son honneur en 2004 et qui lui avait érigé un monument à Annapolis Royal un siècle plus tôt, à titre de « pionnier de la civilisation en Amérique du Nord » et de fondateur du « premier établissement européen au nord du golfe du Mexique ». Le Canada a aussi participé au dévoilement d'un monument au « fondateur de l'Acadie et du Canada, initiateur et financier des expéditions de Champlain » à Royan (Charente) en 1957.

Mais les Royannais ne se sont pas arrêtés là, multipliant les commémorations où le fils du pays était mentionné comme « fondateur » ou « cofondateur de Québec » avec et même sans Champlain. Dans la biographie intitulée *Pierre Dugua sieur de Mons, fondateur de Québec*, Jean Liebel prétend que son héros méritait ce titre, car il avait fourni les fonds pour l'expédition... Or, en 1608 (et c'était encore plus vrai après 1613), Dugua de Mons était un investisseur minoritaire dans l'entreprise de l'entreprise de traite à qui appartenait « le lieu appelé Québec » : faudrait-il encore allonger la liste des « cofondateurs » pour inclure les autres associés?

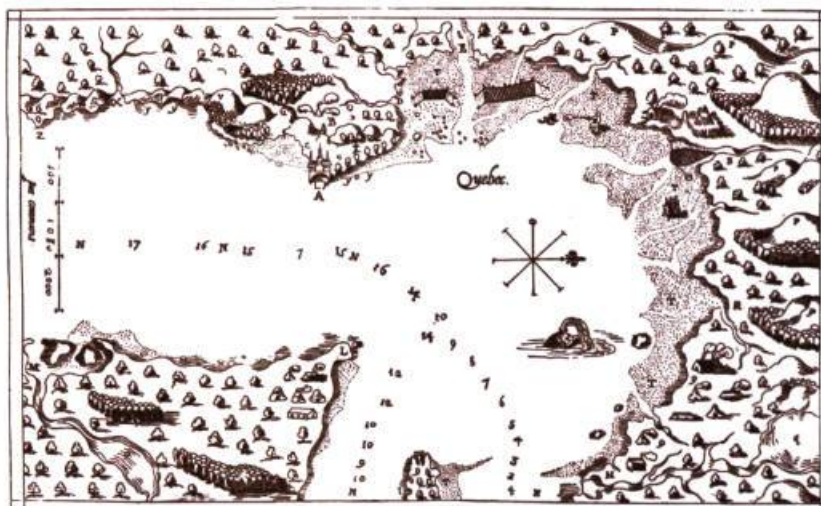
« Pionnier de la civilisation en Amérique du Nord », « fondateur du premier établissement européen », « fondateur de l'Acadie et du Canada », voilà beaucoup de titres pour un homme prétendument « oublié ». Pourquoi faudrait-il qu'il soit en plus reconnu comme le fondateur d'une ville où il n'a jamais mis les pieds?

Champlain

Champlain a effectué 23 traversées de l'Atlantique et passé plusieurs hivers en Nouvelle-France. Il a négocié avec les Amérindiens, arbitré leurs disputes, établi des alliances et mené la guerre contre les Iroquois, étant même gravement blessé au cours de la seconde bataille. Après avoir exploré plus de 2400 kilomètres le long du Saint-Laurent et quelque 2000 kilomètres de la côte atlantique, il a poursuivi ses explorations jusqu'au lac Huron et



Le plus connu des « portraits » de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, a été fabriqué à partir de celui de Michel Particelli d'Émery, surintendant des Finances sous Louis XIII. (Source : Le Clercq, First Establishment of the Faith..., New York, 1881).



Les chiffres montrent les bords d'eau.

Carte des alentours de Québec en 1608. On notera les installations de pêche des Amérindiens à l'embouchure des cours d'eau qui se jettent dans la baie de Beauport. (Source : Champlain, Voyages, 1613).

plaidé inlassablement la cause de la colonie. En 1629, les Kirke ont fait Champlain prisonnier et l'ont amené en Angleterre; déterminé à poursuivre son œuvre, il est revenu à Québec une fois libéré et c'est à cet endroit qu'il est mort en 1635.

Non seulement Champlain a-t-il fondé Québec, mais il a veillé à son développement pendant plus de vingt-cinq ans. Il l'a défendue et l'a fait connaître par ses écrits et ses cartes. Il aurait pu se décourager et décider de vivre de ses rentes, de la pension qu'il touchait depuis 1601 ou de faveurs royales; il aurait pu suivre les traces de Dugua de Mons qui, après son unique hivernement de 1604, s'était contenté d'une participation financière mineure aux opérations de traite et avait tenté de se départir de l'« habitation » dès la fin de son monopole. Champlain a plutôt fait le choix inverse : il n'a jamais abandonné Québec et n'aurait jamais accepté qu'elle puisse connaître un sort semblable à celui de Port-Royal.

La part des choses

À Québec, la plaque posée en 1999 et celle qui accompagne le monument érigé en 2007 n'attribuent pas au lieutenant général Dugua de Mons le titre de fondateur ou de cofondateur de Québec. Dans des périphrases à peu près semblables, ces plaques indiquent, somme toute, que Dugua de Mons a donné à Champlain « les pouvoirs et le soutien matériel et financier nécessaire » pour fonder Québec (pouvoirs et moyens qu'il avait lui-même reçus du roi avec sa commission de lieutenant général et son monopole de traite). C'est vraisemblablement ce que la ville, après avoir subi une dizaine d'années de pression, a pu proposer de mieux sur le plan de la reconnaissance. Quant à Champlain, son rôle est exprimé clairement, sans détours ni circonlocutions, sur le monument qu'on lui a érigé en 1898 : il « fonda Québec en 1608 ».